



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le lundi 22 février 2016 à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 16 février 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

| | | |
|--------------------|---|------------------------|
| Mme OTTAVY-SARROLA | à | Mme OTTAVY |
| Mme BIANCAMARIA | à | M. SBRAGGIA |
| Mme FLAMENCOURT | à | Mme MASSEI |
| M. CAU | à | Mme FELICIAGGI |
| Mme BERNARD | à | Mme FALCHI |
| Mme SANNA | à | M. FILONI |
| M. KERVELLA | à | Mme COSTA-NIVAGGIOLI |
| Mme ZUCCARELLI | à | Mme RUGGERI-ZANETTACCI |
| Mme VILLANOVA | à | M. HABANI |
| M. DELIPERI | à | M. MARCANGELI |
| Mme SIMONPIETRI | à | M. LUCIANI |

Etaient absents :

Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Conseillers municipaux.

| | |
|---|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 49 |
| Nombre de membres en exercice : | 49 |
| Nombre de membres présents : | 35 |
| Quorum : | 25 |

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 22 février 2016

Délibération N°2016/41

Nomination du directeur de la régie des parkings de la Ville d' Ajaccio

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'article L2221-14 du code général des collectivités territoriales, les régies dotées de la seule autonomie financière sont créées, et leur organisation administrative et financière déterminée, par délibération du conseil municipal. Elles sont administrées, sous l'autorité du maire et du conseil municipal, par un conseil d'exploitation et un directeur désignés dans les mêmes conditions sur proposition du maire.

Suite à la création de la régie autonome des parkings (délibération N°2015/397) et à la nomination des membres du conseil d'exploitation de la régie (délibération N°2016/4), il convient de procéder en conseil municipal à la nomination du directeur de la régie.

Sur proposition de M. le Maire

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DESIGNER

Monsieur Jean-Claude Ottaviani actuel directeur de la gestion du domaine public

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de son président
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du lundi 22 février 2016,

**DESIGNE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

Monsieur Jean-Claude Ottaviani, actuellement fonctionnaire de la ville et directeur de la gestion du domaine public, Directeur de la régie des parkings de la Ville d'Ajaccio en cumul d'activité.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160222-2016-41-DE

LE DEPUTE-MAIRE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2016
Publication : 25/02/2016

Laurent MARCANGELI

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

